

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2016**

Présents : Michel FISCHER, Alain MAUBEY, Véronique PAILLARD, Henri GUICHARD, Brigitte BONDIVENNE, Laurent BRAYARD, Jocelyne FAUVEY, Louis LUX, Chantal REYBARD, Delphine PRUDENT, Isabelle SAILLARD, Michel TRONTIN.

Excusée : Laurence CAMBRAY, Sébastien LONGIN qui donne pouvoir à Chantal REYBARD.

Absent : Hubert POMMIER.

Secrétaire de séance : Jocelyne FAUVEY.

BILAN DE LA CONCERTATION DU PLAN LOCAL **D'URBANISME (PLU) ET ARRET DU PROJET DU PLAN** **LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 20 juin et 7 novembre 2014 par laquelle la commune a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il rappelle

- Une première partie concernant les principes de la concertation
- Une deuxième partie exposant de manière détaillée les outils de la communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLU
- Une troisième partie restituant de manière synthétique les échanges qui ont eu lieu.
- Une quatrième apportant des réponses aux questions issues de la concertation afin d'informer les personnes qui se sont exprimées de la manière dont leurs observations ont pu être prises en compte ou pas.

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**
- Prend acte des observations émises pendant la concertation et du bilan qui en a été tiré par le Maire et constate que la concertation a globalement confirmé le bien fondé des orientations d'aménagement et de développement retenues dans le cadre du PADD,
- Arrête le projet de PLU,
- Précise que le projet de PLU sera transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande, au Syndicat Mixte chargé du SCOT dont la commune est adhérente.
- Vote à l'unanimité.

La présente délibération sera affichée en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Michel FISCHER

La Secrétaire de Séance,

Jocelyne FAUVEY.